

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-22

RESTRUCTURATION DU COLLEGE JEAN LACAZE A GRISOLLES DEVOLUTION DES MARCHES RELATIFS A LA REALISATION DE LA PHASE 3

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 10 février 2005 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Lacaze à Grisolles, programme décliné en quatre phases et estimé à 1 008 300 €TTC.

Par délibération du 19 juin 2006 et du 20 novembre 2006, la Commission Permanente a respectivement approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation de la phase 1 du programme de restructuration (restructuration du rez de chaussée du bâtiment CDI, construction d'un préau et de sanitaires), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 263 711,93 € H.T soit 315 399,47 €T.T.C sachant qu'un avenant n°1 au contrat de mandat modifiant les dispositions relatives aux modalités de financement et de paiement a été approuvé par délibération du 20 juillet 2006.

Par délibération du 26 février 2007, la Commission Permanente a approuvé l'avenant n°2 au contrat de mandat relatif à la réalisation de la phase 2 du programme de restructuration (réfection des terrasses du bâtiment administratif et du bâtiment alti, restructuration du 1° étage du bâtiment CDI), les modalités de dévolution des marchés relatifs à cette phase, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 314 056,90 €H.T soit 375 612,05 €T.T.C .

Par délibération du 31 août 2007, la Commission Permanente a approuvé l'avenant n°3 au contrat de mandat ayant pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation de la phase 1 à hauteur de 377 255,00 €T.T.C.

Par délibération du 27 mars 2008, la Commission Permanente a approuvé l'avenant n°4 au contrat de mandat ayant pour objet de prendre en compte la réalisation de la phase 3 concernant le bâtiment administration-enseignement général dont le montant est estimé à 500 000 €T.T.C.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la phase 3 concernant le bâtiment administration-enseignement général, à savoir :

- remplacement des menuiseries extérieures bois de l'ensemble du bâtiment
- remplacement de l'installation de chauffage
- restructuration du rez-de-chaussée.

Sachant que la réalisation de cette opération a été confiée à la Sémateg par délibération en date du 28 mars 2006.

III – RAPPEL DE LA PROCEDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est l'appel d'offres ouvert en lots séparés, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 11 avril 2008. Les offres devaient être remises sous double enveloppe à la SEMATeG avant le 6 mai 2008 à 16 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP du 16 avril 2008, sur le MONITEUR du 18 avril 2008 et sur la DEPECHE DU MIDI.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 mai 2008 au Conseil Général pour examiner 29 offres. Conformément au code des marchés publics, la commission a, dans un premier temps, examiné les candidatures des entreprises.

A l'issue de cet examen, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures suivants :

- capacités professionnelles
- moyens humains et financiers de l'entreprise.

Dans un deuxième temps, les propositions financières des entreprises ont été ouvertes et enregistrées sur le procès-verbal ci-joint. Les offres ont ensuite été remises, pour vérification, au maître d'œuvre afin qu'il établisse l'analyse des propositions remises.

IV – PRESENTATION DES MARCHES

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 juin 2008, a décidé d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la réalisation de la phase 3 selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Démolition – Gros-oeuvre	BOURDARIOS (82)	12 400,00 €	/	12 400,00 €
2	Menuiserie aluminium	POUX (82)	84 220,00 €	/	84 220,00 €
3	Plâtrerie	DESCOULS (82)	34 684,40 €	/	34 684,40 €
4	Menuiserie bois	BANZO (82)	24 180,15 €	/	24 180,15 €
5	Electricité	BARTHELEMY (82)	24 304,03 €	6 157,39 € -Baie de brassage informatique pour administration -Centrale de sonorisation du collège	30 461,42 €
6	Plomberie	MISPOUILLE (82)	89 025,26 €	/	89 025,26 €
7	Sols souples, carrelage, faïence	SOL FRANÇAIS (82)	19 714,45 €	/	19 714,45 €
8	Peinture – nettoyage	LACOMBE (81)	21 626,90 €	/	21 626,90 €
TOTAL HT			310 155,19 €	6 157,39 €	316 312,58 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 316 312,58 €HT soit 378 309,85 €TTC.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-22

**RESTRUCTURATION DU COLLEGE JEAN LACAZE A
GRISOLLES
DEVOLUTION DES MARCHES RELATIFS A LA REALISATION
DE LA PHASE 3**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 10 février 2005 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Lacaze à Grisolles, programme décliné en quatre phases et estimé à 1 008 300 €TTC,

Vu la convention de mandat du 28 mars 2006 confiant la réalisation de l'opération susvisée à la Sémateg,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux concernant le bâtiment administration-enseignement général relatifs à la réalisation de la phase 3, sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la Commission d'Appel d'Offres :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Démolition – Gros-oeuvre	BOURDARIOS (82)	12 400,00 €	/	12 400,00 €
2	Menuiserie aluminium	POUX (82)	84 220,00 €	/	84 220,00 €
3	Plâtrerie	DESCOULS (82)	34 684,40 €	/	34 684,40 €
4	Menuiserie bois	BANZO (82)	24 180,15 €	/	24 180,15 €
5	Electricité	BARTHELEMY (82)	24 304,03 €	6 157,39 € -Baie de brassage informatique pour administration -Centrale de sonorisation du collège	30 461,42 €
6	Plomberie	MISPOUILLE (82)	89 025,26 €	/	89 025,26 €
7	Sols souples, carrelage, faïence	SOL FRANÇAIS (82)	19 714,45 €	/	19 714,45 €
8	Peinture – nettoyage	LACOMBE (81)	21 626,90 €	/	21 626,90 €
TOTAL HT			310 155,19 €	6 157,39 €	316 312,58 €

- Précise que le montant des marchés s'élève à 316 312,58 €HT soit 378 309,85 €TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire .

Adopté à l'unanimité.

Le Président,